

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/10/2021

Dossier complet le :
19/11/2021

N° d'enregistrement :
2021-5720

1. Intitulé du projet

Projet hydro-écologique sur les bassins versants du Calais et de la Tabardière, deux fleuves côtiers de Pornic Agglo Pays du Retz sur le territoire du SAGE Estuaire du la Loire, pour la restauration des milieux aquatiques et la protection contre les inondations.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ENSELME Florian
Responsable service Milieux aquatiques - Prévention des inondations

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 3 4 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25 b)	Volume de sédiments extraits estimés à 4900 m ³ avant recharge granulométrique et diversification des écoulements sur le cours d'eau du Calais entre la RD96 et l'avenue du Calais à Saint-Michel-Chef-Chef

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

BV du Calais : aménagement au niveau des exutoires ; rétablissement d'un lit naturel à l'aval ; remise à ciel ouvert du cours d'eau rue de l'écluse et avenue des prés ; remodelage hydromorphologique avec lit emboîté en rive droite, diversification du lit et mise en place d'une passerelle au niveau de l'avenue du Calais ; diversification des écoulements et stabilisation du lit mineur entre la route départementale n°96 et l'avenue du Calais ; décaissement près de l'avenue des prés et comblement du fossé ; rétablissement du lit d'origine en fond de vallée en aval de la route Bleue ; réfection de l'ouvrage de franchissement de la rue de la Princetière et rétablissement du lit d'origine en fond de vallée ; suppression des foyers de plantes invasives ; diversification des écoulements au lieu-dit La Giraudière ; remodelage hydromorphologique et la recharge granulométrique au lieu-dit La Doucinerterie ; création d'un bassin de rétention des eaux provenant de la route bleue sur l'affluent de la Pouplinière.

BV de la Tabardière : réfection de l'émissaire ; remise à ciel ouvert de plusieurs busages et dans le camping du Thar Cor ; remodelage hydromorphologique avec lit emboîté ; rétablissement du lit d'origine en fond de vallée ; suppression des foyers de plantes invasives ; remodelage hydromorphologique et la recharge granulométrique près du lieu-dit la Roulière ; remplacement de l'ouvrage de franchissement actuel de la rue de la Saulzinière ; réhabilitation de l'ouvrage de rétention existant sur un affluent ; suppression de l'étang sur cours d'eau.

Pour plus de détails, confère annexe 8.2.1

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs globaux du projet sont de remédier aux altérations hydro-écologiques identifiées sur les cours d'eau et atteindre les objectifs de « bon état/potentiel » des masses d'eau, et de gérer le risque d'inondation en réduisant l'aléa et, de manière complémentaire ou alternative, en agissant si nécessaire sur la vulnérabilité des biens.

L'objectif du projet est de restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau dans le but d'atteindre des objectifs de la directive cadre sur l'eau au sens de la rubrique 3.3.5.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Plus localement l'intervention sur le cours du Calais entre la RD96 et l'avenue du Calais vise à diversifier les écoulements et les habitats du lit mineur (profondeurs, vitesses, substrats diversifiés et de bonne qualité) et de restaurer les échanges entre les eaux superficielles et souterraines. Néanmoins, compte tenu du niveau de dégradation actuel du lit, l'opération de restauration écologique nécessite au préalable, en phase travaux, de curer les sédiments fins avant de reconstituer le matelas alluvial par recharge granulométrique et de diversifier les écoulements du cours d'eau.

C'est cette opération intermédiaire de curage qui est soumise à la demande d'examen au cas par cas mais qui ne constitue en aucun cas la finalité de l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagements sont décrits pages 231 à 324 du document annexe 8.2.1

Localement sur bassin versant du Calais entre la RD96 et l'avenue du Calais, étant donné le linéaire important faisant l'objet de la recharge granulométrique (1300 ml), il est préconisé de diviser le linéaire par tronçon de 100 m. Afin de ne pas colmater des matériaux, tout juste mis en place, par la mise en mouvement des sédiments fins due aux travaux en amont, il est préférable de dérouler la recharge granulométrique par tronçon d'amont vers l'aval, en commençant à la RD n°96 jusqu'à l'avenue du Calais. Toutefois, à l'échelle d'un tronçon (100 ml), il est préférable que les chantiers se conduisent de l'aval vers l'amont afin de travailler en eaux claires et d'ajuster les apports en fonction du précédent.

Une piste accès en bordure de cours d'eau sera à réaliser sur l'une des deux rives selon le tronçon. Les sols étant relativement humides sur ce secteur, il est préconisé d'utiliser des engins à faible portance.

Compte tenu de l'épaisseur de vase (+1.5m par endroit), un curage préalable des vases sera réalisé sur l'ensemble du linéaire concerné afin de ne pas colmater les matériaux granulaires d'apport, d'éviter un risque probable de mise en mouvement des sédiments fins entraînant un colmatage des substrats sur la cours d'eau en aval et une déstabilisation du matelas alluvial restauré. Le ressuyage des vases est prévu sur place. Les vases seront ensuite évacuées vers une filière adaptée.

Une clôture de sécurité devra être mise en place sur les tronçons où les travaux n'ont pas encore été réalisés afin de protéger les engins et les personnes du risque d'envasement.

La reconstitution du matelas alluvial consistera en :

- la recharge en matériaux de comblement tout venant (0-400 mm) jusqu'au fond de forme souhaité (fond actuel à l'équilibre et gabarit du lit non modifié) en soustrayant l'épaisseur du matelas alluvial ;
- la reconstitution du matelas alluvial sur une épaisseur de 50 cm avec des granulats de calibre 10-100 mm dans une première approche en l'absence de données granulométriques sur des tronçons de référence.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier est soumis aux procédures administratives relatives à la loi sur l'eau.

Voir tableau page 21 de l'annexe 8.2.1

L'objectif du projet est de restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau dans le but d'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau au sens de la rubrique 3.3.5.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de cours d'eau cumulé pour le Calais	environ 3.4 km
Linéaire de cours d'eau cumulé pour la Tabardarière et la Saulzaie	environ 6.3 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Saint-Michel-Chef-Chef
(BV du Calais)

Pornic
La Plaine-sur-Mer
Saint-Michel-Chef-Chef
(BV de la Tabardière)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 9 ' 15 " 053 Lat. 47 ° 10 ' 6 " 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2 ° 8 ' 56 " 838 Lat. 47 ° 10 ' 5 " 279

Point d'arrivée :

Long. 2 ° 9 ' 33 " 027 Lat. 47 ° 10 ' 15 " 173

Communes traversées :

Saint-Michel-Chef-Chef

Pornic

La Plaine-sur-Mer

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Michel-Chef-Chef Pornic La Plaine-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site 1 et 5 de l'inventaire des ZH sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité (560 m) du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" A proximité (560 m) du site Natura 2000 Directive Habitats "Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Curage de 4900 m ³ de vases. Après ressuyage, ces vases seront évacuées vers une filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apports de matériaux granulaires venant de carrières proches pour que la nature des matériaux soit proche de la géologie locale. A priori de la carrière de Chauvé à moins de 12 km à l'Est.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de diagnostic, ce tronçon a été qualifié de semis artificiel à artificiel, avec une quantité d'habitat faible. Avec la quasi absence d'habitats biogènes de type litières et racines, la capacité d'accueil de ce ruisseau semble limitée en l'état actuel. (cf annexe 8.2.1) L'objectif du projet est bien de restaurer la biodiversité en diversifiant les écoulements et les habitats du lit mineur (profondeurs, vitesses, substrats diversifiés et de bonne qualité).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques débordement de cours d'eau et submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation des engins de chantier pendant la durée des travaux. Impacts de la phase chantier seront réduits par des mesures d'évitement et de réduction (définition de circulations loin des zones habitées, horaires de travail...)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Curage de 4900 m³ de vases. Après ressuyage, ces vases seront évacuées vers une filière adaptée.</p> <p>Des analyses sédimentaires ont été réalisées sur 3 prélèvements.</p> <p>Trois prélèvements dépassent le seuil de concentration en Arsenic.</p> <p>Un prélèvement dépasse le seuil de concentration en Zinc.</p> <p>Pour éviter les impacts de dépôts de fines, des filtres à paille renforcés par une couche de géotextile perméable, seront disposés dans le lit à l'aval de la zone de chantier.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- De manière générale, tout travaux dans le lit mineur et/ou proches des milieux aquatiques donnera lieu au dispositif suivant :
- Mise en place, en aval du chantier, d'un dispositif de barrage flottant qui permettra de retenir tous les éléments flottants issus des opérations d'aménagement et d'un barrage filtrant de type botte de pailles, pour retenir les départs de MES ;
 - Création d'aires imperméabilisées par géotextiles /bâches étanches et résistants pour le remplissage des réservoirs des engins, leur stationnement et leur entretien, celles-ci étant situées le plus loin possible des milieux aquatiques. Il y aura interdiction de tout stockage d'hydrocarbures sur le chantier. Les ravitaillements seront faits par camion-citerne. Des kits anti-pollution seront exigés, de même que l'utilisation d'huiles végétales biodégradables (pour chaîne de tronçonneuse par exemple ou pour l'hydraulique des pelleteuses...);
 - Collecte des eaux de vidange des sanitaires par recyclage par une entreprise agréée et interdiction des vidanges proches des milieux aquatiques ;
 - Définition de pistes de chantier et de zones de stockage bien précises.

Après ressuyage, les vases seront évacuées vers une filière adaptée.

Les horaires de chantier seront strictes : pas de travaux le matin tôt, ni le soir, et pas de travaux les week-end. Les engins de chantier seront aux normes en vigueur concernant le bruit, les vibrations et les pollutions de l'air.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme déjà préciser plus haut, l'objectif du projet est de restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau dans le but d'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau au sens de la rubrique 3.3.5.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement. L'opération intermédiaire de curage ne constitue en aucun cas la finalité de l'opération mais une étape essentielle pour valoriser et accroître les valeurs écologiques actuelles du site.

Le projet global aura des impacts, à termes, après aménagements, positifs sur les milieux physiques : amélioration de la qualité de l'eau, diversification des écoulements et des habitats du lit mineur et restauration des échanges entre les eaux superficiels et souterraines. Durant la phase travaux, des mesures de calage du calendrier seront prises pour éviter les périodes sensibles pour la faune, permettent de limiter, de façon satisfaisante, les impacts chantier sur l'ensemble de la faune et des milieux naturels.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 8.2.1 Projet de dossier réglementaire préalable à la validation des travaux Annexe 8.2.2 Analyse des sédiments

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



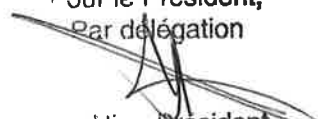
Fait à

Porcie

le

18/11/21

Signature

Pour le Président,
Par délégué

Le Vice-Président
Claude CAUDAL

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ



